

GÉRANCE PARISIENNE PRIVÉE, Paris

Charles, Antoine, *Marcel* BELLOY, fondateur et gérant

Né à La Neuville-Roy (Oise), le 24 janvier 1892.

Fils d'Antoine, *Alain*, Victor Belloy, agriculteur, et de Marie, Cécile, Claire Cardon.

Marié à Lyon, le 24 octobre 1924, avec Madeleine, Marie de Mulatier (1899-1993), fille aînée d'Albin Mulatier : tisseur de soie, puis de fils métalliques (Mulatier et Dupont, puis Société lyonnaise de tissage métallique, Tissmétal Lion-Dupont, Téléflex), consul de Belgique. Dont : Hélène (M^{me} Roger Morand-Monteil), Alain, Marc, Annick (M^{me} André Boisseau), Suzanne (1937), Jean (1940).

Licencié en droit, diplômé de l'École nationale des langues orientales de Paris.

Attaché au bureau des études financières de la Banque de l'Union parisienne (1924).

Administrateur de la [Société tunisienne de cultures](#) (1926), administrateur (février 1929), puis président (vers 1950) de la Société climatérique de Passy (Haute-Savoie) : créatrice du sanatorium du Mont-Blanc, administrateur de Magic City, Paris (juillet 1929),

président de la Société immobilière et hôtelière de Charbonnières-les-Bains (1929-1932), absorbée à la suite de mauvais résultats par la Société des eaux minérales de Charbonnières-les-Bains,

associé de la sarl A. Guttin & Cie, à Paris (janvier 1932) : représentation d'usines métallurgiques, achat et vente de matières premières, charbons, minerais, fontes, ferro-alliages, etc.

administrateur de la Compagnie Martig (déc. 1932) : exploitation d'un ensemble d'immeubles et de l'établissement thermal de Martigny-les-Bains (Vosges),

et, au sortir de la guerre,

administrateur de l'Union de banques à Paris,

des Éts Porcher (céramique sanitaire), où lui succéderont ses fils Alain et Marc,

du [Domaine de Potinville](#) (Tunisie),

de la Caisse générale de prêts fonciers et industriels,

de la [Société coloniale de Bambao](#),

et de Porcher-Maroc (juin 1948).

Décédé en son domicile à Neuilly, rue Ch.-Lafitte, 86 bis, le 8 septembre 1967.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS

Société à responsabilité limitée
(*Annonces de la Seine*, 23 novembre 1932)

Aux termes d'un acte sous seing privé passé à Paris le 14 novembre 1932, enregistré le 14 novembre 1932, même ville, au premier bureau A. S. S. P. sous le n° 194:

1° M. Marcel-Charles-Antoine Belloy, administrateur de Sociétés, demeurant 86 bis, rue Charles-Laffitte, à Neuilly-sur-Seine ;

2° M. Marcel Izembart, demeurant à Paris, 40, boulevard de Reuilly ;
3° M. Pierre, Eugène, Rollet, industriel, demeurant 11, rue de la Fraternité, à Bagnole (Seine),

Ont constitué une Société à responsabilité limitée dénommée :

GÉRANCE PARISIENNE PRIVÉE

et régie par des statuts contenant notamment les clauses suivantes:

Cette société a pour objet toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou mobilières.

Son siège social est établi à Paris, 16, rue Vivienne; il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La durée de la société est fixée à vingt-cinq ans à partir du 14 novembre 1932, sauf prorogation ou dissolution avant terme.

Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille francs, ci 25.000

fourni par :

M. Izembart, pour quatorze mille francs, ci 14.000

M. Belloy, pour dix mille francs, ci 10.000

M. Rollet, pour mille francs, ci 1.000

Le capital social a été divisé en vingt-cinq parts de mille francs chacune qui ont été attribuées à :

M. Izembart, quatorze parts, ci 14

M. Belloy, dix parts, ci 10

M. Rollet, une part, ci 1

Lesdites parts ont été intégralement libérées.

La Société est administrée par MM. Belloy et Izembart nommés gérants par les présents statuts. La durée de leurs fonctions n'est pas limitée et les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire toutes opérations relatives à son objet.

Ils ont seuls la signature sociale ensemble ou séparément.

La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

La présente Société pourra se transformer en société commerciale de tout autre forme sans que cette transformation puisse être considérée comme donnant naissance à un être moral nouveau.

À l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera faite par le ou les gérants, ou à défaut par un des associés. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Un original de ces statuts a été déposé le 16 novembre à chacun des greffes du Tribunal de la Seine et de la Justice de paix du deuxième arrondissement de Paris.

Pour extrait :

Un des gérants : Izembart.

5079

GÉRANCE PARISIENNE PRIVÉE
Augmentation de capital
(Annonces de la Seine, 10 janvier 1940)

D'un acte sous seing privé, en date à Paris du 28 décembre 1939, enregistré à Paris, le 28 décembre 1939, 1^{er} S. S. P., n° 650, aux droits de deux mille francs,

Entre les soussignés :

1° Belloy, Marcel, Charles, Antoine, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 86 bis, rue Charles-Laffitte ;

2° Izembart, Marcel, gérant de sociétés, demeurant à Paris, 40, boulevard de Reuilly ;
3° Rollet, Pierre, Eugène, industriel, demeurant à Witry-les-Reims (Marne), 59, route Nationale,

Agissant tous trois en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée Gérance Parisienne Privée, au capital social de vingt-cinq mille francs, dont le siège est à Paris, 27, rue Laffitte,

Il a été convenu ce qui suit :

Le capital social de la Société susnommée Gérance Parisienne Privée, actuellement d'un montant de vingt-cinq mille francs, divisé en vingt-cinq parts de mille francs chacune, est porté — par virement d'une somme de huit cent mille francs du compte réserve générale (s'élevant à huit cent quarante-sept mille francs) au compte capital — à huit cent vingt-cinq mille francs, divisé en huit cent vingt-cinq parts de mille francs chacune, appartenant à M. Belloy pour trois cent trente parts, M. Izembart pour quatre cent soixante-deux parts, et M. Rollet pour trente-trois parts, toutes intégralement libérées.

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit : « Le capital social s'élève à huit cent vingt cinq mille francs, divisé en huit cent vingt-cinq parts de mille francs chacune, libérées en numéraire et attribuées à M. Belloy à concurrence de trois cent trente (n° 1 à 330), à M. Izembart, Marcel, à concurrence de quatre cent soixante-deux (n° 331 à 1 793), et à M. Rollet, Pierre, à concurrence de trente-trois n° 794 à 825).

Les associés déclarent que les huit cent vingt-cinq parts leur appartiennent selon la répartition faite entre eux sur les bases ci-dessus, et sont toutes entièrement libérées. »

Les associés déclarent que la somme de huit cent mille francs virée de la réserve générale au compte capital est représentée à ce jour, ainsi qu'en font foi les livres et pièces sociales, par du numéraire ou des soldes créditeurs de comptes bancaires à vue.

Deux doubles dudit acte ont été déposés, le 5 janvier 1940, au greffe du tribunal de commerce de la Seine.

Un gérant : Belloy.
Pour extrait :

LA VIE DES SOCIÉTÉS
(*Presse française associée*, 19 avril 1947)

SOFIDI. Sté DE FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION DE FILMS CINEMATOGRAPHIQUES. — Cette société anonyme nouvelle, au capital de 15 millions, a été constituée par la Sté Privée d'Etudes. Elle a pour objet le financement et la distribution de tous films cinématographiques terminés et prêts à être présentés au public.

Les premiers administrateurs sont : MM. Ullmann, M. Rosenstock, la Société Gérance parisienne privée et l'[Union métropolitaine et coloniale](#).

Le siège est à Paris, 41, boulevard Haussmann.

SOCIÉTÉ CLIMATÉRIQUE DE PASSY (Haute-Savoie)
(*BALO*, 29 décembre 1952)

Les souscriptions et les versements seront reçus à la Gérance parisienne privée, à Paris, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Le président du conseil d'administration,
MARCEL BELLOY, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue Ch.-Laffitte, n° 86 bis.

LÉGION D'HONNEUR
Finances et Affaires économiques.
(*La Revue du Trésor*, mai 1954)

Chevalier
Mommeja (Pierre), directeur de l'établissement financier La Gérance parisienne
privée.

[Desfossés 1956]

Momméja (Pierre)[dir. Gérance parisienne privée], 1302 (Compagnie industrielle de piles électriques-
CIPEL).
